

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 23 septembre 2012

Près de 90'000 Genevoises et Genevois admis au vote en ligne

Du lundi 27 août à midi au samedi 22 septembre à midi, 89'000 Genevoises et Genevois pourront voter par Internet pour la votation du 23 septembre 2012. La commission électorale centrale (CEC) a initialisé ce matin la plateforme de vote en générant les clés de cryptage de l'urne électronique. Auparavant, le système avait passé avec succès une batterie de tests destinés à s'assurer de son fonctionnement et de sa robustesse. Ce scrutin est le 23^e scrutin en ligne à Genève depuis 2003.

Du 27 août au 22 septembre, les 71'580 électrices et électeurs des dix-sept communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres pourront se prononcer par voie électronique sur les trois questions fédérales soumises au peuple lors de la votation du 23 septembre. Par ailleurs, les quelque 17'500 Genevois de l'étranger habitant l'Union européenne, l'un des pays signataires de l'arrangement de Wassenaar¹ ou l'un des micro-Etats européens définis par le Conseil fédéral² pourront également voter en ligne.

Douze cantons utilisent le vote en ligne lors de ce scrutin. Genève, avec Neuchâtel, est le seul à l'offrir à sa population résidente.

Le scrutin électronique prendra fin samedi 22 septembre à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par Internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 23 septembre, de dix heures à midi.

La CEC a verrouillé ce matin l'urne électronique en générant les clés de chiffrement, de sorte que nul ne pourra accéder aux suffrages électroniques avant le dépouillement, qui aura lieu en présence de la CEC. Auparavant, le 2 août, le système avait subi avec succès la batterie de test auxquels il est soumis avant chaque scrutin :

- tests de performance, qui contrôlent la capacité du système à supporter la charge et mesurent le niveau de service et les temps de réponse ;
- tests de masse avec résultats prédictifs, dans lequel un automate émet un volume de votes identique à la taille du registre électoral de l'opération. Comme le résultat de chaque vote est déterminé à l'avance, le résultat final est connu. Ceci permet de vérifier que le système comptabilise bien les votes sur une volumétrie importante ;
- tests de compatibilité navigateur, qui valident la compatibilité du système avec les systèmes d'exploitation et les navigateurs les plus utilisés ;
- tests de résistance aux pannes, qui valident la résistance de l'infrastructure en cas de panne d'un composant et la réactivité des équipes pour un retour à la normale ;

- test du système d'alarme, qui permet de s'assurer de la bonne détection des indicateurs d'alarmes ainsi que des appels automatiques en cas d'incident ;

- certification du processus métier, qui consiste à dérouler sur une période de 24 heures toutes les étapes d'un scrutin et de constituer le classeur de certification.

A l'issue de ces tests, le système a été figé, sans possibilité de modification avant la fin du scrutin. Des procédures particulièrement strictes d'intervention sur la plateforme, si la nécessité devait en être avérée, sont en vigueur.

Le vote par internet a été largement soutenu par les électrices et les électeurs genevois en février 2009. Le système genevois est entièrement propriété de l'Etat. La maintenance corrective et évolutive est assurée par la direction générale des systèmes d'information (DGSI), de même que l'exploitation et le support aux utilisateurs.

¹ Les Etats non-membres de l'UE et signataires de l'arrangement de Wassenaar sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, la Croatie, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

²Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, le Vatican et Chypre du Nord.